

COPIE - Seuls les résultats communiqués dans le rapport papier original, tenu à disposition par le laboratoire, seront considérés comme actes authentiques et définitifs

REGIE MALOINE DE L'EAU
40 BD DES DEPORTES
CS 11709
35417 SAINT MALO

RAPPORT D'ESSAI N° 26.4117.1

Nature de l'échantillon		: Eau douce traitée
Prélèvement	Date	: 06/08/2026 10:12
	Préleveur	: Matthieu ALLAIN
	Méthode	: FDT 90-520 *
	Localisation exacte	: ZONE DE ROTHENEUF EST - EHPAD de Rotheneuf_evier Office
	Conditions de transport	: Frais
	Désinfection	: Aucune
	Observation	: Néant
Date de réception		: 06/08/2026 15:17
Date de début d'analyse au laboratoire		: 07/08/2026

Données fournies par le client

Usage	: Alimentation en eau potable - Distribution
Références échantillon	: - ZONE DE ROTHENEUF EST - EHPAD de Rotheneuf_evier Office
Références commande	: BC 11

RESULTATS DES ANALYSES IN SITU

Paramètre	Résultat	Norme de qualité (1)
Caractéristiques organoleptiques		
Méthode interne ESS_PREM_PT_036 - Examen organoleptique		
Aspect in situ	Absence d'anomalie	
Couleur in situ	Absence d'anomalie	
Saveur in situ	Absence d'anomalie	

Physico-chimie



EHESP

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Avenue du Pr-Léon-Bernard - CS 74312 - 35043 Rennes Cedex - Tél: +33 (0)2 99 02 29 22 - Fax: +33 (0)2 99 02 29 29 - www.ehesp.fr/leres

RESULTATS DES ANALYSES IN SITU

Paramètre	Résultat	Norme de qualité ⁽¹⁾
Méthode NF EN ISO 10523 - Potentiométrie		
Potentiel hydrogène (pH) in situ *	8,2 unité pH	6,5 - 9
Méthode interne ESS_PREM_PT_047 - Thermométrie		
Température de l'eau in situ *	24,4 °C	25
Méthode NF EN ISO 7393-2 - Colorimétrie		
Chlore libre in situ *	0,09 mg/L Cl ₂	
Méthode Calcul - Calcul		
Chlore combiné in situ (Chloramines)	0,07 mg/L Cl ₂	
Méthode NF EN ISO 7393-2 - Colorimétrie		
Chlore total in situ *	0,16 mg/L Cl ₂	

RESULTATS DES ANALYSES AU LABORATOIRE

Paramètre	Résultat	Norme de qualité ⁽¹⁾
Physico-chimie		
Méthode interne ESS_ANA_PT_1324 - Chromatographie ionique/détection conductimétrique		
Chlorate *	608 µg/L	250

Le laboratoire engage sa responsabilité sur la validité des résultats et le cas échéant sur la conclusion, sous couvert de la fiabilité des données fournies par le client.

(1) Normes de qualité : **Limites de qualité en gras**, *Références de qualité en italique*, selon référentiel précisé dans la conclusion du rapport.

Conclusion

Cette eau ne répond pas aux critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Sa teneur en chlorate excède la limite de 250 µg/L (Arrêté du 30/12/2022 modifiant l'Arrêté du 11/01/2007).

Pour déclarer la conformité (ou non) à la norme de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. La déclaration de conformité et les avis/interprétations sont couverts par l'accréditation si toutes les analyses sont couvertes par l'accréditation.

Rennes, le 07/08/2026
Pour le Directeur
Dominique VERREY
Responsable de validation

